# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE 1ARQUEFAVE 31390 ☎ 05.61.87.85.13

#### LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze Février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PAYEN, Maire.

### Membres en excercice: 12

Etaient présents: Mme Nathalie ASPE, M. Frédéric BELLIA, M. Rodolphe BONNANS, M. Pascal DEBACQ, M. Gilles DELAPORTE,), M. Laurent PIGNER, Mme Carole SAINT-MARTIN, Mme Anne-Marie SALADO.

### Etaient absents excusés ayant donné procuration:

Mme Véronique CHEVRIE ayant donné procuration à M. Frédéric BELLIA, Mme Martine GILAMA ayant donné procuration à Mme Anne-Marie SALADO, M. Gaëtan INARD ayant donné procuration à M. Eric PAYEN.

Etait absent excusé: aucun

Etait absent: aucun.

# Approbation du procès-verbal de la séance du 25/01/2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Votants: 12 Pour: 12 Contre	Abstention: 0
-----------------------------	---------------

Mme Nathalie ASPE est élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR:

BUDGET

1- Présentation des principaux éléments préparatoires au BP 2024 :

-Présentation des différents bilans de consommation

M. le Maire présente principalement les bilans de consommation énergétique étant donné la forte hausse de prix de l'énergie. En effet, l'augmentation du coût de l'électricité a représenté une hausse de 66.7% en valeur et celle du gaz est de 120%. Cependant, il faut également noter une diminution légère mais constante de la consommation de l'éclairage public due aux mesures de rénovation énergétique. Les combustibles et carburants sont également en baisse. Les frais de communication sont constants.

-Présentation de la masse salariale prévisionnelle

La masse salariale se stabilise à 49,2% des recettes de fonctionnement en 2023 et restera sensiblement la même en 2024.

-Etat récapitulatif des indemnités des élus

Les indemnités des élus restent inchangées. A noter cependant, la possibilité à partir du 1et septembre 2023 pour les élus locaux d'être assujettis aux contributions sociales.

-Principaux investissements

M. le Maire rappelle les principaux projets du mandat et demande une réflexion de chacun quant à la priorisation de ces derniers.

-Subventions aux associations :

M. le Maire rappelle que l'attribution des subventions est déterminée par la délivrance des bilans moraux et financiers des associations qui les demandent.

#### ADMINISTRATION

## 2 – Délibérer sur la modification du projet d'aménagement et sécurisation du carrefour RD48-Eglise

M. le Maire rappelle le projet initial d'aménagement pour la mise en sécurité aux abords du carrefour de l'Eglise / RD 48 − Route de Saint-Sulpice. Le montant des travaux à la charge de la commune est estimé à 84 828.60€ TTC.

Il propose à l'Assemblée de renforcer la sécurité au carrefour grâce à la réalisation d'un plateau ralentisseur. Le montant estimé des travaux se monterait alors à 88 757.28€TTC

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions, il n'y en a pas. Il fait procéder au vote

Pro	7		7
37	D 10	C	1 A1
I Votants: 12	Pour : 12	Contre : U	Abstention: U

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- -D'approuver la modification du projet initial et l'ajout d'un plateau ralentisseur pour un montant estimatif des travaux de 88 757.28€TTC;
- -D'autoriser le Maire à faire la demande de subvention afférente auprès du Département au taux le plus élevé possible.
- -De prévoir cette dépense au BP 2024.
- -D'autoriser le Maire à faire toutes les démarches, engager toute action et signer tout document que nécessaire et notamment la convention avec le Conseil Départemental relative à la réalisation de travaux d'urbanisation, afin de mener à bien l'exécution de ces travaux.

A Marquefave, le 22/02/2024

Le Maire,